



Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la police cantonale de Genève

Escroqueries téléphoniques : les seniors sont les plus touchés en cette fin d'année.

L'escroquerie par téléphone est désormais connue, mais cela n'empêche pas les malfrats de recommencer et de cibler spécifiquement les seniors. Les fêtes de fin d'année leur profitent. Effectivement, quatre cas d'escroquerie par téléphone ont été dénoncés en cinq jours. La police cantonale vous informe afin de mieux vous en prémunir.

Depuis le 8 décembre 2022, la police genevoise constate une nouvelle vague d'escroqueries téléphoniques commises à l'encontre des personnes âgées. Quatre cas ont été signalés en moins de cinq jours. Bien qu'il ne s'agisse que de tentatives pour la majorité des cas, il est important de prévenir les personnes ciblées afin qu'elles puissent s'en prémunir.

Le mode opératoire est quasi systématiquement le même : les auteurs recherchent des numéros de téléphones reliés à des personnes dont le prénom laisserait supposer qu'elles sont âgées. Ils les appellent et se font passer pour des policiers demandant tout d'abord de ne surtout pas raccrocher. Le but est de s'assurer que la victime ne puisse joindre personne. Ils expliquent qu'un membre de sa famille a été impliqué dans un accident de la circulation et qu'il est actuellement en détention ou à l'hôpital. Les escrocs informent la victime qu'il est nécessaire de payer ses frais d'hospitalisation ou sa caution en vue de sa libération. Il s'agit souvent de plusieurs dizaines de milliers de francs suisses et/ou de bijoux de valeur. Lorsque les biens demandés ont été rassemblés, les escrocs et la victime conviennent d'un lieu de remise et procèdent à l'échange. Au moindre doute quant au bon déroulement de l'escroquerie, les malfrats raccrochent.

Ces malfaiteurs profitent des fêtes de fin d'année, période durant laquelle les seniors ont fréquemment de l'argent disponible à domicile, pour les duper. Ces escroqueries au préjudice des personnes âgées provoquent des traumatismes importants pour les victimes et ont des conséquences financières lourdes.

N'oubliez pas : la police n'appelle jamais les proches de personnes arrêtées pour demander le versement d'une quelconque caution !



La police recommande vivement de suivre les conseils suivants :

- informez vos proches de l'existence de ce phénomène;
- n'entrez jamais en matière si on vous réclame de l'argent par téléphone;
- raccrochez immédiatement si quelqu'un vous met sous pression;
- ne remettez jamais d'objets de valeur ou de l'argent à des personnes inconnues;
- signalez immédiatement toute situation suspecte à la police en appelant le 117 !

Pour tout complément d'information :

Aline Dard – Chargée de communication en prévention - tél. + 41 22 427 56 08 - mob. +41 (0)79 941 53 94